



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :**

#### **2025-48. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - BILAN DE LA CONCERTATION - APPROBATION :**

Monsieur le Maire expose :

Pour rappel une exposition a été installée le 4 février dans le hall de la Mairie afin de parfaire l'information faite aux habitants de la commune sur le projet en cours.

Un cahier a également été mis à disposition du public pour recueillir leurs réflexions et interrogations.

La réunion avec les commerçants et les métiers liés au domaine médical s'est tenue en Mairie.

Le projet a reçu un bon accueil mais l'accent a été porté sur l'importance de la prise en compte des livraisons journalières afin de faciliter les manœuvres et d'assurer la sécurité autour de ces déchargements.

Dans le cadre de la consultation publique, plusieurs observations ont été formulées sur le registre par les habitants concernant le projet :

#### **Aménagements urbains et espaces publics :**

- Une personne a suggéré d'aligner si cela était possible, la rue du Paradis avec la rue de la Poule Blanche afin de simplifier le carrefour.

Cette hypothèse a été étudiée en concertation avec les services de la Métropole. Le projet prend en compte au maximum cette contrainte ; toutefois, un déplacement complet de l'axe de la rue pour l'aligner avec la rue de la Poule Blanche entraînerait inévitablement la suppression de l'espace destiné à accueillir la future place minérale.

À l'issue de la présentation des études dynamiques par IPROCIA sur le fonctionnement du carrefour, et au regard de la pérennité de tous les feux tricolores, la Commission Générale a opté pour la solution 2, qui prévoit la suppression du feu à ce carrefour. Cette option permettra un meilleur cadencement du trafic, offrant ainsi une circulation plus fluide.

Par ailleurs, le projet prévoit de réduire au minimum l'ouverture de cette voie, notamment par la suppression de l'îlot central, conférant à l'ensemble un caractère plus urbain et moins routier. Cette approche favorisera une meilleure intégration du futur bâti qui accompagnera l'aménagement.

- Une autre personne a recommandé d'installer une fontaine dans un espace de fraîcheur, en complément des arbres, afin d'apporter une touche d'eau et un bruit de fond apaisant, tout en contribuant à atténuer l'effet des fortes chaleurs estivales.

Le projet prévoit bien l'intégration d'une fontaine de type « fontaine de Galilée », également connue sous le nom de fontaine à boule en pierre. Généralement réalisées en granit, ces fontaines reposent sur un principe physique simple : la mise en mouvement d'une sphère en lévitation sur un mince film d'eau. Leur conception demeure néanmoins impressionnante, en raison de la grande précision qu'elle exige et des lois physiques qu'elle mobilise.

- Plusieurs habitants ont insisté sur l'importance de préserver les arbres existants, qui jouent un rôle essentiel pour le rafraîchissement de la place. Ils estiment que tout remplacement doit se faire avec des essences de grande taille pour garantir une continuité végétale.

Pour rappel : actuellement composé de 35 arbres, le mail est structuré autour d'un double alignement de 25 érables argentés, accompagné de 7 magnolias à grandes fleurs, de 3 cyprès communs et d'un prunier myrobolan au feuillage pourpre. Cet ensemble végétal homogène a récemment fait l'objet d'une étude phytosanitaire, dont les conclusions sont claires : les racines des érables, contraintes par un sol très compact, se sont développées en surface, endommageant les revêtements. Par ailleurs, la diversité des usages de la place, stationnement, circulation piétonne, manifestations, engendre des atteintes répétées aux racines et aux troncs. Les tailles successives, parfois sévères, ont également altéré les houppiers, créant des fragilités mécaniques qui posent désormais de réels problèmes de sécurité.

Afin de remédier à cette situation, une quarantaine d'arbres aux essences variées, présentant des formes et floraisons diversifiées, seront plantés pour redessiner le paysage du Mail et renforcer la biodiversité en cœur de ville. Cette transformation nécessitera l'abattage d'une partie des arbres existants. Toutefois, quatre sujets de l'alignement actuel seront conservés, ainsi que plusieurs magnolias, les chênes et les cyprès.

#### **Circulation et stationnement :**

- Des inquiétudes ont été exprimées concernant la circulation sur la rue Nationale, avec une augmentation perçue du trafic automobile. Certains demandent que ces données soient mieux prises en compte dans le projet.
- La question de la circulation des poids-lourds, notamment dans la rue du Paradis et à l'intérieur du site, a également été soulevée. Plusieurs personnes demandent à ce qu'une attention particulière soit portée à ce point.
- Certains habitants estiment que les bâtiments projetés rue du Paradis sont trop hauts et qu'une adaptation architecturale serait nécessaire.

Pour rappel : les bâtiments actuellement présentés le sont à titre purement indicatif. Ils ont pour objectif d'illustrer la philosophie générale du projet et de donner une première idée de son impact à l'échelle de la ville. Cette seconde phase nécessitera l'élaboration d'un programme plus précis, en vue de rechercher un partenaire en capacité de concrétiser le projet, une fois l'aménagement de la place achevé.

- Un couple demande que la partie du projet située rue Nationale, à l'angle de la rue du Paradis, soit conçue avec une architecture plus modeste, en harmonie avec les longères de la rue Nationale.

Ce point a été pris en compte et sera intégré dans l'élaboration du programme de la seconde phase, en vue de rechercher un partenaire en capacité de concrétiser le projet, une fois l'aménagement de la place achevé.

- Plusieurs remarques ont été faites sur l'implantation des parkings :
  - ❖ Certains estiment que leur nombre est suffisant mais que leur emplacement, en plein cœur de la zone végétale, est inapproprié. Ils suggèrent de privilégier l'espace vert plutôt que les huit places prévues à l'intérieur.

Cette observation a été prise en compte. En réponse, l'emplacement initialement prévu pour le stationnement au sein de l'espace vert a été réduit, au profit de places aménagées le long de la rue de la Poule Blanche. Cette modification permet de libérer un véritable espace dédié à la création d'une « forêt urbaine », renforçant ainsi la vocation écologique et paysagère du site.

- ❖ D'autres s'interrogent sur le nombre de places disponibles et craignent qu'il soit insuffisant pour répondre aux besoins des commerces.

Le nombre de places de stationnement a été étudié avec rigueur afin de répondre aux différents usages identifiés, tout en s'inscrivant dans le cadre des nouvelles réglementations imposées par Orléans Métropole, qui nécessitent plusieurs ajustements du projet.

À l'origine, le projet prévoyait un total de 81 places. Dans sa version actuelle, il en comptabilise 74, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du site. Le nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite a été revu à la hausse, et des emplacements spécifiques pour la recharge des véhicules électriques ont également été intégrés.

L'ensemble du dispositif de stationnement a été conçu pour accompagner au mieux les équipements publics et les commerces, tout en affirmant une volonté forte de rééquilibrage en faveur du végétal. La voiture voit sa place repensée au profit d'un cadre urbain apaisé, où les mobilités douces, piétons et cyclistes, sont pleinement sécurisées et valorisées à travers les nouveaux aménagements.

| Lieux                       | Avant aménagements                | Projet                                                |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Rue du Paradis              | 4 places + 1 convoyeur = 2 places | 5 places + 1 PMR                                      |
| Rue Nationale               | 7 places                          | 7 places                                              |
| Rue de la Poule Blanche     | 36 places + 3 PMR                 | 33 places + 3 PMR                                     |
| Espace arrière bibliothèque | 25 places + 1 PMR                 | 19 places + 2 PMR<br>+ 2 arrêts minute = 2 x 2 places |

- ❖ Une demande a été formulée pour intégrer davantage de bancs et de mobilier de signalétique, notamment pour les commerces, ainsi que des parkings à vélos.

Ces éléments ont bien été pris en compte dans la conception du projet. Le mobilier urbain a été pensé pour renforcer le confort d'usage : des bancs seront installés à des emplacements stratégiques, en lien avec les cheminements piétons, les espaces de pause et les commerces. Une signalétique adaptée accompagnera les usagers, facilitant l'orientation tout en valorisant les activités commerciales de proximité.

Par ailleurs, plusieurs zones de stationnement vélo sont prévues sur l'ensemble du site, dans une logique de mobilité douce et de continuité des parcours cyclables, afin de favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

#### **Préservation du patrimoine et cadre de vie :**

- Les propriétaires de la rue du Paradis s'inquiètent de la suppression d'une maison historique du bourg. Ils souhaitent savoir si des démarches ont été entreprises pour conserver la mémoire du lieu.

Une démarche de sauvegarde mémorielle a effectivement été conduite par les services de la Ville : les plans de la maison ont été réalisés et un reportage photographique a été constitué afin de conserver une trace du bâtiment et de son histoire.

- Des questions ont été soulevées concernant la pérennité de la sculpture située près de la bibliothèque, qui ne figure pas sur la maquette.

Le projet tient à réaffirmer son attachement à cette œuvre, qui symbolise avec force l'accès au savoir à travers les livres. Cette sculpture, véritable expression artistique inscrite dans notre patrimoine local, sera conservée, réintégrée et mise en valeur dans le projet.

Elle trouvera sa place face à l'entrée de l'école et de la bibliothèque, un emplacement porteur de sens, en parfaite résonance avec le message qu'elle véhicule. Ce nouvel écrin lui offrira une visibilité renforcée et confirmera sa place au cœur de l'espace public.

#### **Accessibilité et impact sur les riverains :**

- Certains administrés se sont interrogés sur l'impact du projet sur les riverains, notamment en ce qui concerne la circulation autour des nouveaux bâtiments.

Le projet a été conçu avec une attention particulière portée à la sécurité et à la qualité des déplacements autour des accès aux bâtiments, aux équipements publics et aux commerces. La circulation automobile y est strictement encadrée afin de limiter les nuisances et garantir un environnement apaisé.

Les mobilités douces, piétons et cyclistes, sont clairement privilégiées, avec des cheminements sécurisés et lisibles, intégrés à l'ensemble des aménagements. Cette approche vise à renforcer la convivialité des espaces publics, tout en assurant un cadre de vie serein et fonctionnel pour les riverains.

- Des remarques ont également été formulées concernant l'accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite, en particulier rue du Paradis. Ces mêmes personnes ont souligné à nouveau les nuisances occasionnées par la circulation des poids-lourds dans cette rue.

Ces enjeux ont bien été pris en compte dans le cadre du projet. L'aménagement des trottoirs fera l'objet d'une mise en conformité avec les normes d'accessibilité, afin de garantir une circulation fluide et sécurisée pour l'ensemble des usagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan de la concertation relatif au projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

